

COMMUNE DE VICHÈRES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

Etaient présents : M MORAND, M CHAUMETON, Mme BROTHELANDE, Mme MORAND, Mme DE HAYNIN DE BRY, M. RICARDEAU, M LAUVERGNAT, M LETOURNEUR, M. BEREAU, Mme MALASSIGNE.

Secrétaire de séance : Mme MALASSIGNE.

Absents : M PATRY.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

DÉLIBÉRATION

8/DEMANDE FDAIC TRAVAUX CHEMINS

Le projet de réalisation des travaux de voirie :

Canalisation des eaux pluviales du cimetière	3 867.98
Aménagement PMR d'une entrée de la mairie	2 095.75
Chemin de Chauveau (partie l'Epinay)	2 131.19
Chemin de Chauveau (hameau partie mitoyenne)	2 626.07
La Mongordière	4 539.67
Les Hérès	2 093.76
Aménagement de la placette de Brieure	<u>1 906.86</u>
Total hors taxe	19 261.28

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fond Départemental d'Aide aux Communes pour ces réalisations d'un montant total de 5 778.38 €, soit 30% du HT du projet.

9/DEMANDE FDAIC TRAVAUX D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Toiture demi-tour pigeonnier mairie	3 669.72
Toiture sanitaires publics	<u>4 282.21</u>
Total hors taxe	7 951.93

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fond Départemental d'Aide aux Communes pour ces réalisations d'un montant total de 3 975.96 €, soit 50% du HT du projet.

2/SUBVENTIONS 2016

MAISON FAMILIALE RURAL DE BEAUMONT	15
ASS FRANÇAISE DES SCLÉROSES EN PLAQUE	15
UNC SECTION TRIZAY-VICHERES	80
LUTTE CONTRE LE CANCER	20
DONNEUR DE SANG	15
ASS CONTRE LA MYOPATHIE	15
ASS CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	15
BIBLIOTHÈQUE DE SOUANCE	30
MAP	15
ADMR BEAUMONT	50
CLUB MOTOCYCLISTE DU PERCHE	50
100 KMS DU PERCHE	20
CLUB DE L'AMITIE	100
2 JOURS DU PERCHE	20

M. MORAND et Mme MORAND, membre du Club motocycliste du Perche, ne participent pas au vote.

1/SUBVENTIONS 2016 VICHERES EN CHŒUR

A l'unanimité le conseil municipal alloue une subvention de 150 € à l'association « Vichères en Chœur » pour l'année 2015.

Madame DE HAYNIN DE BRY, M LAUVERGNAT, membres de l'association ne participent pas au vote.

3/SUBVENTION 2016 FOYER RURAL VICHERES

A l'unanimité le Conseil Municipal alloue une subvention de 250 € au "Foyer Rural Vichères" pour l'année 2016

M MORAND, M RICARDEAU, Mme MORAND, M LETOURNEUR, membres du Foyer Rural ne participent pas au vote.

4/SUBVENTION 2016 CCAS

A l'unanimité le Conseil Municipal alloue une subvention de 3 000 € au CCAS pour l'année 2016.

M MORAND, Mme MORAND, Mme DE HAYNIN DE BRY, Mme MALASSIGNE, membres du CCAS ne participent pas au vote.

6/CHOIX LOCATAIRE LOG N°1 PRESBYTERE

Le conseil municipal unanime retient la candidature de Madame FOULON Béatrice, pour la location à compter du 24 janvier 2016, du logement N°1 de type F3 du presbytère situé 1 place de l'Eglise.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2016

Vu le règlement du Fond Départemental de Péréquation applicable au titre de l'exercice 2016,

Vu les travaux et les acquisitions 2016, financés sur les crédits de la section d'investissement du budget communal.

Considérant les finances de la commune,

Le conseil municipal, compte tenu de la présentation des factures par le Maire, décide de solliciter une subvention au titre du fond départemental de péréquation.

7/ ADOPTION DU RAPPORT DU CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Suite au compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes du 7 janvier 2016 présenté par le Maire, qui fait part au conseil municipal :

*du fonctionnement de la CLECT,

*de la composition de la commission,

*du rapport sur l'évaluation des charges transférées à l'issue du passage en fiscalité professionnelle unique,

le conseil municipal unanime, décide d'adopter le rapport de la CLECT qui n'intègre pas les cotisations au SIAP pour 2016.

10/DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 AMENAGEMENT ACCES PMR A LA MAIRIE, TRAVAUX TOITURES SANITAIRES PUBLICS ET DEMI-TOUR PIGEONNIER MAIRIE

Le Conseil Municipal approuve les projets de travaux :

-de l'aménagement d'un accès PMR à la mairie d'un montant de 2095.75 HT

-toiture sanitaires publics, d'un montant de 4 282.21€ HT

-toiture demi-tour pigeonnier, d'un montant de 3 669.72€ HT

il sollicite à cet effet une subvention de l'Etat pour ces travaux.

Ces travaux commenceront qu'après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention.

TRAVAUX

PARKING SALLE POLYVALENTE

Les travaux du parking de la salle polyvalente financés par l'Association du Foyer Rural de Vichères et les trois vallées sont terminés.

L'Association Vichères en Chœur se propose d'effectuer les plantations aux abords.

EGLISE

Les appels d'offre pour l'église sont lancés jusqu'à fin janvier 2016.

COMPTE RENDU SYNDICATS

PETR

Le PETR remplace le SIAP. Il va délibérer du SCOT durant le premier trimestre 2016.

COMMISSION DES IMPOTS

La commission des impôts de la commune de Vichères va être remplacée par la commission intercommunale des impôts directs. Une personne de la commission communale doit être choisie par le conseil municipal pour intégrer la commission intercommunale. Le conseil municipal propose Pascal BOUCHER.

SYNDIVAL

Philippe RUHLMAN a été élu vice-président.

L'entreprise PIGEON prolonge de 2 ans son exploitation.

SYVAL

L'entreprise Marie-Laure bénéficie d'un budget de 450.000 euros : elle souhaite donc faire des travaux de chauffage et d'éclairage et construire 3 bâtiments légers supplémentaires à l'intérieur.

COMMUNE NOUVELLE :

Le conseil municipal décide d'élargir le périmètre de la commune nouvelle avec les communes limitrophes.

VOIRIE DEPARTEMENTALE

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental envisage de céder l'entretien aux communes de quelques voies départementales en plus des chemins actuels.

DIVERS

DEMANDE DE SUBVENTION

Mlle Elodie DEBRAY sollicite la commune pour le versement d'une subvention pour un stage. Le conseil municipal refuse le versement de cette subvention à titre personnel, les subventions étant versées directement aux établissements scolaires de la région.